



## DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

N° 71/24

### MAINTENIR LA SOLIDARITÉ DE L'ALLIANCE NORD-ATLANTIQUE

Texte d'une allocution du secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures, l'honorable  
Mitchell Sharp, à l'Assemblée de l'Atlantique-  
Nord à Ottawa, le 27 septembre 1971.

...C'est la première fois que l'Assemblée de l'Atlantique-Nord se réunit ici; ce ne devrait pas être la dernière.

...L'Alliance nord-atlantique se fonde sur un traité conclu entre pays souverains représentés par des gouvernements. Sauf quelques exceptions, il s'agit de gouvernements librement élus, qui doivent répondre à leurs citoyens par l'intermédiaire d'assemblées législatives élues et dotées de grands pouvoirs. Ces assemblées constituent à la fois l'appui essentiel du Gouvernement et un puissant instrument de contrôle à l'égard du pouvoir exécutif. Une organisation créée par traité et composée de gouvernements librement élus doit être une association volontaire, dont la cohésion est faite de croyances et d'objectifs partagés en commun.

Malgré les quelques exceptions à cette règle, notre Alliance traduit une volonté que nos peuples expriment par le moyen de la boîte de scrutin. C'est sur ce fondement que nos pays ont décidé de se grouper pour leur commune défense, c'est sur ce fondement que l'Alliance fait reposer la force qui, depuis un quart de siècle, a constamment maintenu l'Alliance forte et unie.

Ce sont les gouvernements qui ont le pouvoir de prendre les décisions nécessaires au sujet des questions qui touchent à l'OTAN. Parlant au nom du Gouvernement du Canada, je puis affirmer que, dans l'exercice du pouvoir de décision, nous reconnaissons l'importance énorme du rôle de chacun des députés et de l'ensemble de l'Assemblée. Les députés peuvent orienter et ont effectivement orienté dans le passé, par leur façon de voter sur les initiatives du Gouvernement, les décisions qui sont prises en matière de politique étrangère. Les députés se gardent en relations étroites avec le peuple à tous les niveaux de la société canadienne et ils empêchent le Gouvernement de jamais perdre contact avec les opinions et attitudes toujours en évolution du grand public. Ils élargissent leur connaissance des questions de politique étrangère et intensifient leur intérêt pour ces questions où ils se montrent de mieux en mieux informés. Ainsi au Canada, par exemple, les comités du sénat et des Communes sur les affaires extérieures et la défense ont acquis une compétence remarquable et jouent un rôle utile dans l'établissement de la politique du Gouvernement.

L'Assemblée de l'Atlantique-Nord permet aux parlementaires de s'occuper d'affaires étrangères et d'étendre leurs connaissances à cet égard en discutant des importantes questions du jour avec leurs collègues des autres pays de l'OTAN. A titre de représentant d'un Gouvernement qui s'est engagé à suivre les principes et les politiques de l'Alliance atlantique, j'espère que l'échange de vues qui se déroulera ici confirmera la solidarité des membres de l'Alliance, non pas parce que cette solidarité serait une fin en soi, mais parce qu'elle sera le fruit d'un examen analytique des raisons d'être de l'OTAN et des bienfaits que les membres en retirent collectivement et séparément. Le libre examen pose toujours le risque d'une certaine déception, mais je suis persuadé que l'étude critique des fondements de l'Alliance ne peut qu'être profitable à l'Organisation. Celle-ci ne pourrait que souffrir d'une attitude d'attente basée sur une évaluation superficielle de la réalité.

L'Alliance demeurera forte dans la mesure où elle bénéficiera d'un ferme appui de la part des citoyens de tous les pays qui en sont membres. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer lorsqu'il s'agit d'expliquer les actes et les politiques de l'Alliance au public pour que celui-ci fonde son appui sur une juste appréciation de notre organisation. En fin de compte, pour que l'Alliance bénéficie de l'appui de l'opinion publique, il faut qu'elle soit conçue comme un organisme auquel le pays se doit d'adhérer. Cette conception est compromise lorsque des gouvernements membres ne respectent pas certaines exigences minimales dans la conduite de leurs affaires, que ce soit par la mise en veilleuse du processus démocratique, par le maintien d'une politique colonialiste ou autrement. Le ferme soutien de l'Alliance peut aussi être compromis s'il semble aux autres qu'un des États membres prend des décisions unilatérales à leurs dépens pour défendre ses propres intérêts.

Lors de la réunion de l'OTAN, en décembre dernier j'ai exprimé l'inquiétude croissante du Canada devant les dangers que susciterait un affrontement commercial entre l'Europe et l'Amérique, et le tort qu'il ferait à la solidarité de notre Alliance, sans compter le tort qu'il ferait au Canada.

En l'occurrence, ce furent là des paroles prophétiques. Un tel affrontement n'est plus simplement une possibilité; c'est malheureusement devenu un fait. Et nous tous qui sommes soucieux de l'avenir de l'Alliance nord-atlantique devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les problèmes créés par le déficit de la balance des paiements des États-Unis soient abordés de façon à favoriser, et non à empêcher, la collaboration entre les États membres.

Je comprends très bien que, pour reprendre l'explication du secrétaire Connally, les mesures qu'ont prises les États-Unis ont pour objet de créer de façon délibérée une atmosphère dans laquelle certains des problèmes les plus tenaces des systèmes monétaire et commercial puissent être réglés par les membres de la communauté mondiale travaillant ensemble. Mais les mesures américaines ne seront efficaces à cet égard que si notre sentiment de confiance mutuelle demeure intact. Je dois malheureusement ajouter que, jusqu'à maintenant, l'effet de ces mesures a été d'affaiblir plutôt que de préserver ce sentiment de confiance mutuelle.

Je n'ai pas l'intention de vous entretenir ce matin du côté militaire de l'Alliance. Cet élément échappe à mon secteur de responsabilités et je ne vois pas pour l'instant d'observation générale à faire qui puisse être d'une grande utilité. J'aimerais cependant attirer votre attention sur le Livre blanc sur la Défense que le Gouvernement a publié le mois dernier sous l'autorité de mon collègue l'honorable Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale.

Dans ce document, le Gouvernement a réaffirmé que le Canada allait non seulement maintenir son apport à la sécurité de l'Alliance dans les régions de l'Amérique du Nord et de l'Atlantique-Nord mais aussi continuer, dans le cadre des Forces intégrées de l'OTAN, à stationner des Forces importantes.

"La décision du Gouvernement canadien, y est-il dit, témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale, et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en une guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien."

L'OTAN est la tribune la plus importante où les pays de l'Atlantique-Nord puissent travailler ensemble à la diminution des frictions entre l'Est et l'Ouest. L'Alliance s'est montrée toujours plus efficace comme lieu de rencontre où l'on puisse se consulter sur les questions de défense et de contrôle des armements de même que sur une foule d'autres questions de nature politique. Une des raisons déterminantes qui poussent le Canada à demeurer membre de l'OTAN, c'est le rôle important que joue l'Alliance -- et que le Canada peut jouer à titre de membre -- quand il s'agit de faire disparaître les causes sous-jacentes des conflits éventuels par voie de négociation, de conciliation et de règlement. Nous continuons d'attacher une grande importance à cet aspect de l'activité de l'Alliance.

Le Canada et d'autres membres de l'Alliance sont d'avis que nous devrions, soigneusement et prudemment, profiter des changements qui se produisent à l'Est et de l'attitude d'accueil qui se dessine de la part des pays est-européens pour tenter de traiter avec eux dans le style des affaires. Nous avons déjà commencé à mettre ce principe en pratique, par exemple, par la visite que notre Premier ministre a faite en Union soviétique au mois de mai. Nous nous préparons maintenant à la visite que M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, fera à son tour au Canada le mois prochain. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur la difficulté qu'il y a à régler les grands différends au cours de ces contacts, mais on peut en retirer des avantages, non seulement au point de vue du pays de l'OTAN concerné, mais au point de vue de l'Alliance dans son ensemble. La somme de tous les contacts bilatéraux peut avoir une influence importante sur le progrès de la détente.

Dans la lutte qu'elle poursuit en vue de diminuer les tensions en Europe, l'OTAN recherche depuis longtemps des réductions mutuelles et équilibrées des Forces militaires, et le Canada attache une grande importance à cet objectif. Des réductions des Forces qui se font face pourraient assurer

une sécurité permanente aux deux côtés -- j'insiste là-dessus, aux deux côtés -- tout en abaissant le coût de la défense. Les discours que M. Brejnev a prononcés en mars et en mai de cette année pourraient annoncer à cet égard une percée importante. Il importe de donner suite aux indices du sérieux de l'Union soviétique quant à son désir de négocier une réduction des Forces. Le Canada appuie les efforts que l'OTAN déploie en vue d'un sondage bilatéral des intentions soviétiques. Nous croyons aussi qu'un représentant de l'Alliance pourrait apporter un complément aux contacts bilatéraux en examinant avec l'Union soviétique et d'autres pays la possibilité d'entreprendre les négociations le plus tôt possible en partant de principes convenus. Nous nous sommes félicités que les ministres de l'OTAN aient entériné à leur réunion de juin le projet de nommer un "explorateur" à ce sujet et qu'ils aient décidé que ce projet et d'autres propositions seraient étudiés à la réunion de haut échelon qui se tiendra à Bruxelles la semaine prochaine. Cette question de réduction des Forces est fort complexe puisqu'elle met en cause les effectifs militaires de nombreux pays dans plusieurs régions du centre de l'Europe, mais les bienfaits d'un accord récompenseraient bien les efforts déployés pour y parvenir. Il va sans dire que le Canada n'est pas plus disposé qu'aucun de ses alliés à sacrifier une sécurité bien établie en échange de vagues promesses. Nous invitons pourtant nos collègues de l'OTAN à faire avancer la question en profitant des occasions véritables qui pourront se présenter dans la recherche d'un accord que les deux camps puissent accepter.

Le Canada n'était pas partie aux entretiens quadripartites sur Berlin, mais nous avons pris une part active aux consultations qui ont eu lieu lors de ces entretiens. Nous nous félicitons de l'accord sur la première phase, qui a couronné plusieurs mois de négociations serrées. Nous espérons que la deuxième phase des négociations, qui concerne les autorités allemandes appropriées, sera terminée bientôt. D'ici là, le Canada, tout comme ses alliés, ne croit pas que le temps soit venu de passer des entretiens bilatéraux aux entretiens multilatéraux sur la possibilité d'une conférence sur la sécurité de l'Europe. Nous ne recherchons pas d'attermoiements en insistant pour que les entretiens sur Berlin connaissent une conclusion heureuse avant qu'on songe à la conférence sur la sécurité; nous ne faisons que reconnaître le fait que l'impuissance à conclure un accord entre l'Est et l'Ouest sur Berlin indiquerait que les temps ne sont pas encore mûrs pour la solution des grands problèmes européens. Dans l'hypothèse d'un accord sur Berlin, cependant, nous croyons qu'il y aurait des avantages importants à retirer d'une conférence sur la sécurité de l'Europe, à la condition qu'une telle rencontre soit bien préparée et qu'elle ait de bonnes chances de réussir. Toute conférence de cette nature devrait grouper non seulement tous les États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie mais encore les pays neutres d'Europe intéressés. En attendant la conclusion de l'accord sur Berlin, l'Alliance doit poursuivre l'étude des problèmes de procédure et de fond que pose l'éventualité de la conférence.

S/C